



INDICE DE PERCEPTION DE LA CORRUPTION 2016 : LA COTE D'IVOIRE GAGNE 2 POINTS, MAIS DEMEURE PARMIS LES 68 PAYS LES PLUS CORROMPUS SELON L'IPC 2016

Conformément au dernier IPC (Indice de Perception de la Corruption) réalisé par TRANSPARENCY INTERNATIONAL, la Côte d'Ivoire gagne deux points et passe de 32 points en 2014 et 2015 à 34 points en 2016 avec un rang qui a évolué passant de 115^e en 2015 à 108^e sur 176 pays en 2016. Ce progrès est dû aux initiatives du gouvernement, entre autres, le Plan national pour la bonne gouvernance et de lutte contre la corruption lancée en 2013, l'amélioration des informations relatives au secteur extractif qui ont contribué à la conformité en 2013, la mise en place d'un certain nombre d'institutions telles que la Haute Autorité pour la Bonne gouvernance en 2014, la Brigade de Lutte contre la Corruption en 2012 etc. En outre, des textes sur la lutte contre la corruption et la transparence ont été adoptés ; à savoir la révision du code pénal qui confère un statut d'infraction pénale à la corruption, l'ordonnance 2013-660 relative à la lutte contre la corruption qui définit précisément la corruption transnationale et qui prévoit la protection des lanceurs d'alerte ainsi que des membres de la Haute Autorité pour la bonne gouvernance, la Constitution de 2016 qui prévoit l'accès des citoyens à l'information et la loi de 2014 relative à l'accès à l'information.

Toutefois, si malgré ces initiatives la Côte d'Ivoire demeure encore en dessous des 50 points et dans le rang des 68 pays les plus corrompus, cela suppose que beaucoup reste à faire et à améliorer. En effet, si dans les textes, les mécanismes de prévention et de répression de la corruption ont été prévus, dans la pratique, la réalité est tout autre. Car dans les administrations, la petite corruption est encore fortement présente favorisée par l'excès des démarches administratives. Le langage courant « qui est fou ? » signifiant que tout le monde le fait, pourquoi pas moi, est encore d'usage dans le milieu administratif. Les usagers continuent de souffrir quotidiennement dans l'obtention de documents administratifs (certificats, cachets de l'administration, immatriculation, etc.) (Anti-corruption Helpdesk 2016 : Corruption et lutte contre la corruption en Côte d'Ivoire – TRANSPARENCY INTERNATIONAL).

Par ailleurs, la grande corruption caractérisée par des malversations financières ou en nature plus importantes continue de sévir dans le domaine public. En effet, cette pratique est pour la plupart caractérisée en Côte d'Ivoire par l'impunité (absence de poursuites judiciaires). Les auteurs de ces actions quand elles ont trop payé pour leurs actes, c'est leur démission pure et simple. Le népotisme et le favoritisme influencent encore fortement les nominations et la promotion dans le secteur public. En outre, le blanchiment d'argent en grande partie issu de la période de crise est investi dans l'immobilier, les métaux précieux et l'agriculture (GIABA 2013, USA Department of State). Parmi ces secteurs, d'autres sont encore plus vulnérables à la corruption, tels que la justice, les douanes, l'administration fiscale et les forces de sécurités qui constituent les secteurs les plus affectés par la corruption en Côte d'Ivoire (US Department of State 2014). Un autre secteur où la corruption reste très présente est le secteur des marchés publics où les entreprises accusent également les pouvoirs

publics ivoiriens de choisir les candidats qui les ont contactés directement plutôt que de suivre une procédure standard d'appel d'offre. Elles font également état du favoritisme omniprésent et du détournement régulier des fonds publics (Forum Economique Mondial 2016). En plus l'enquête de la Banque mondiale auprès du secteur privé indique que plus de 30% des entreprises interrogées affirmaient devoir s'acquitter de « cadeaux » pour obtenir un marché public, à hauteur de 3,2% de la valeur du contrat.

Au plan institutionnel, même si l'on peut saluer la déclaration de patrimoine des agents publics institués par la Haute Autorité pour la Bonne gouvernance, le traitement de ces déclarations reste encore flou. Dans le système judiciaire, on note une ingérence excessive de l'exécutif dans les décisions et dans la doctrine de l'appareil judiciaire (Bertelsmann Fondation 2016 ; Freedom House 2015). Ce qui nuit gravement à l'indépendance de la justice. Les observateurs s'accordent tous à reconnaître une justice à deux vitesses appelée communément « justice des vainqueurs ». La Cour des comptes et l'Inspection Générale des Finances, du fait de l'insuffisance de leurs ressources ont du mal à remplir convenablement leurs missions. Le parlement de Côte d'Ivoire détenu par la coalition au pouvoir, n'est pas l'incarnation de l'indépendance et ne peut lutter efficacement contre la corruption. La société civile longtemps taxée d'être du côté de l'opposition par les partis au pouvoir a un rôle assez réservé dans la lutte contre la corruption. Enfin, les médias quant à eux font toujours l'objet de sanctions qui les oblige à une autocensure. En ce qui concerne les médias audiovisuels, contrairement à la majorité des pays qui l'entourent, la Côte d'Ivoire reste encore un pays qui n'a que la télévision d'Etat en raison de la libéralisation de l'espace audiovisuel qui n'est pas encore effective.

Pour sortir de ce mauvais classement, il faut que la Côte d'Ivoire en plus de ces initiatives déjà engagées et que nous saluons, passe à l'acte en y mettant les moyens et la volonté à travers des actes plus audacieux. Notamment :

- Accroître les ressources des institutions de lutte contre la corruption ;
- Garantir l'indépendance effective des institutions qui devrait l'être ;
- Renforcer davantage le contrôle dans les services administratifs ;
- Vulgariser davantage le processus de dénonciation ;
- Encourager les usagers à la dénonciation et mettre en place un système sécurisé de dénonciation ;
- Sanctionner effectivement en engageant la procédure judiciaire, tous les contrevenants ;
- Communiquer davantage sur les affaires de corruption trainées devant les tribunaux ;
- Garantir davantage la liberté de la presse ;
- Garantir davantage la liberté d'expression à travers la libéralisation de l'espace audiovisuel ;
- Faciliter les procédures administratives ;
- Communiquer davantage sur les règles et la procédure d'attribution des marchés publics.